



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

SNCF

Question écrite n° 6220

Texte de la question

M. Leonce Deprez demande a M. le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme de lui preciser la suite qu'il envisage de reserver au rapport sur la SNCF, rendu public par le Senat le 9 juin 1993, preconisant trois axes de reformes : la mise au point d'une politique claire avec une definition par l'Etat de sa mission de service public et de ses obligations en matiere d'aménagement du territoire, un rapprochement de la societe avec ses usagers et un projet d'entreprise contractualise avec l'Etat.

Texte de la réponse

Les recommandations de la commission d'enquete chargee d'examiner l'evolution de la situation financiere de la SNCF, les conditions dans lesquelles elle remplit ses missions de service public, sa contribution a l'aménagement du territoire et ses relations avec les collectivites locales peuvent se ranger en trois categories. En premier lieu, il est demande a l'Etat de mieux definir et mettre en oeuvre une politique multimodale des transports, ce qui suppose d'harmoniser les differents schemas directeurs et d'assurer l'equite de la concurrence entre les differents modes. A l'echelon regional, la commission recommande l'accroissement des responsabilites des regions et l'elaboration de veritables systemes regionaux de transports. En second lieu, la commission estime que les missions de la SNCF doivent etre clarifiees. Cela implique une meilleure definition des contours du service public, une plus grande lisibilite de comptes de l'entreprise, des choix explicites sur l'avenir du fret et une reflexion sur la consistance du groupe SNCF. En troisieme lieu, selon la commission, la SNCF doit davantage s'ouvrir a ses interlocuteurs : les collectivites locales qui doivent trouver en elle un partenaire fiable, et c'est d'ailleurs le sens de la mission confiee a monsieur le senateur Haenel qui s'achevera en mars 1994, les acteurs economiques susceptibles de lui apporter leur concours pour les montages financiers necessaires a la construction des lignes a grande vitesse, les usagers dont la diversite des attentes doit etre mieux prise en compte, le personnel de la SNCF afin que celui-ci adhere davantage a la politique de l'entreprise, enfin, l'Europe et ses differentes instances. Tout en observant que le rapport n'a pas toujours souligne les atouts reels de l'entreprise, le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme considere que le travail tres complet de la commission est d'ores et deja d'un grand apport dans les relations Etat/SNCF. Il aidera a la preparation du prochain contrat de plan dans laquelle les questions evoquees plus haut apparaissent comme des preoccupations centrales. Ce rapport a egalement constitue un support interessant pour le debat que le ministre de l'equipement, des transports et du tourisme a organise au Senat sur la politique des transports.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Léonce](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6220

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 1993, page 3281

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1933